

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du 19 juillet 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 15
Date de convocation	: 12 juillet 2021
Date d'affichage de la convocation	: 12 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de juillet à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs REVENAZ Serge, MOULIN Marie-Paule, CHALLAMEL Christian, SOCQUET-CLERC Sabine, LUX Philippe, MUGNIER Jean-Paul, BUISSON Ivane, PERNAT Philippe, CHALLAMEL Steve, SEIGNEUR Caroline, MELENDEZ Richard.

ABSENTS EXCUSES : Mme PEDERIVA Fabienne, Mme DEDIEU Pascale, Mme DESCHODT Pascale, Mme JACQUEMET Natacha, M. LIONS Alain

ABSENTS : M. MEDICI Michel, Mme BIBOLLET Christine, M. MARQUET Florent

POUVOIRS : Mme Fabienne PEDERIVA a donné pouvoir à M. Serge REVENAZ
Mme Pascale DEDIEU a donné pouvoir à Mme Ivane BUISSON
Mme Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Mme Marie-Paule MOULIN
M. Alain LIONS a donné pouvoir à Mme Caroline SEIGNEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Caroline SEIGNEUR a été désignée comme secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 03 juin 2021 est présenté pour signature. PV.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour ajouter une délibération à l'ordre du jour. A l'unanimité les membres du Conseil municipal émet un avis favorable.

Les points de l'ordre du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

INFORMATIONS

Madame Caroline SEIGNEUR se propose comme secrétaire de séance. Cette proposition est retenue.

QUESTIONS À L'ÉTUDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC - STATUTS EPCI –

Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (DEL 2021 059) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc en date du 02 juin 2021, a approuvé la mise à jour de ses statuts.

Afin de les mettre en conformité avec les évolutions législatives en vigueur, les modifications portent sur les éléments suivants :

- Confirmer l'ensemble des compétences optionnelles inscrites dans les statuts en les dénommant désormais « compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire »,

19 juillet 2021

- Confirmer l'ensemble des compétences facultatives inscrites dans les statuts en les dénommant désormais « autres compétences supplémentaires »,
- Basculer la compétence Transfrontalier dans la liste des autres compétences supplémentaires,
- Clarifier la convention de coopération avec la Région pour l'exercice de la compétence Mobilité, articles 13 et 16.
- Définir l'intérêt communautaire pour les compétences Aménagement de l'espace, Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et action sociale.
- Ajouter « Création » au point 10-4 pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc selon le projet présenté ci-dessous.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC -

Restitution de la compétence « création d'office de tourisme » à la Commune de Cordon (DEL 2021 060) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil communautaire de la CCPMB, réuni le 2 juin 2021, a voté en faveur de la restitution de la compétence « création d'office de tourisme » à la Commune de Cordon.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de délibérer en faveur de la restitution de la compétence « création d'office de tourisme » à la Commune de Cordon.

Le Conseil municipal, après délibérés,

- A l'unanimité,
- Autorise la restitution de la compétence « création d'office de tourisme » à la Commune de Cordon.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS --

Avenant n° 1 au marché SARL APY RHONE-ALPES QUALI-CITE (DEL 2021 061) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération n° 2021 022 en date du 09 mars 2021, le Conseil municipal a retenu l'entreprise **SARL APY RHÔNE-ALPES QUALI-CITE**, pour le lot n° 2 du marché d'aménagement d'un terrain multisports. Ce prestataire est chargé de la fourniture et la mise en place de la structure.

A la demande du maître d'ouvrage, il a été demandé de chiffrer le coût d'une prestation complémentaire, à savoir « fourniture et mise en œuvre d'une peinture de couleur rouge sur enrobé, pour remplissage soigné de 2 pistes d'athlétisme en périphérie du city stade ».

Cette prestation est estimée à 1 115 € Hors Taxes. L'avenant n° 1 correspondant à cette modification de marché est de fait, soumis à l'avis de l'assemblée délibérante.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu les explications ci-dessus et après délibération,
- À l'unanimité,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché SARL APY RHONE-ALPES QUALI-CITE, tel que proposé,
- **PREND ACTE** que le montant du marché s'établit de la manière suivante :

19 juillet 2021

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Montant marché d'origine	37 900,00 €	7 580,00 €	45 480,00 €
Avenant n° 1	1 115,00 €	223,00 €	1 338,00 €
Montant total	39 015,00 €	7 803,00 €	46 818,00 €

- **CHARGE M.** Le Maire de signer l'avenant n° 1 et d'assurer le suivi administratif et financier de cette décision.

Convention entre la Commune de Domancy et la Société Protectrice des Animaux (SPA) Haute Vallée de l'Arve 74 - Gestion des « Chats libres » (DEL 2021 062) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les responsables de la Société Protectrice des Animaux de la Haute Vallée de l'Arve interviennent depuis de nombreuses années sur le territoire de la Commune de Domancy afin de diminuer la présence de chats libres, très présents dans certains quartiers de la Commune.

Une convention a été établie afin de permettre ce partenariat entre la SPA de la Haute Vallée de l'Arve et la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu les explications ci-dessus et après délibération,
- **Par 12 voix Pour et 3 abstentions,**
- **APPROUVE** la convention (jointe à la présente),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce même type de convention, et tous documents s'y rapportant, pendant la durée du mandat, sachant qu'il en sera rendu compte au Conseil municipal.

Extrait de la convention

Article 1

La Commune s'engage :

- à prendre en charge les frais vétérinaires inhérents aux stérilisations ou aux euthanasies en fonction de l'état de ceux-ci, soit :
 - 79,58 euros H.T. (95,50 euros TTC) pour les femelles, avec identification
 - 51,25 euros H.T. (61,50 euros TTC) pour les mâles, avec identification
 - 10,42 euros H.T. (12,50 euros TTC) pour l'euthanasie

Article 2

L'association s'engage à capturer (tant que faire se peut) les « chats libres » que la Mairie lui signalerait, les transférer chez le vétérinaire, afin de procéder à leur stérilisation ou à leur euthanasie en fonction de leur état de santé puis de les relâcher dans leur lieu de capture d'origine après avoir vérifié qu'ils y sont nourris par un ou des particuliers et que leur présence et leur nombre, loin d'être source de nuisances pour les riverains, sert à la régulation des nuisibles.

Article 3

La présente convention est établie pour une durée d'un an. Une réunion d'évaluation sera organisée avant tout renouvellement.

Par ailleurs, la présente convention pourra être dénoncée par au moins une des deux parties, deux mois avant la date anniversaire de la présente convention, par courrier accusé-réception.

Monsieur Richard MELENDEZ réagit, il trouve que le montant proposé est très élevé. Selon lui, il est anormal que certains propriétaires se débarrassent de leurs bêtes qui deviennent alors sauvages et agressent même parfois les autres chats... Ce n'est pas à la commune d'en supporter le prix.

PERSONNEL COMMUNAL - Avancements de grade (DEL 2021 063) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des avancements de grade, il est proposé aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des emplois :

Poste	Postes supprimés au 31 août 2021	Postes créés au 1 ^{er} septembre 2021
ATSEM <i>Temps non complet</i>	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré :

- À l'unanimité,
- **DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- **CHARGE** M. Le Maire du suivi administratif et financier de cette décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES.

Plan de relance numérique - Demande de subvention (DEL 2021 064) :

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Cet appel à projet repose sur les trois domaines suivants :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- Les services et ressources numériques,
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

La commune de Domancy est éligible à ce programme de l'éducation nationale et pourrait bénéficier d'une subvention de l'État comprise entre :

- 70 % de la dépense engagée pour le volet équipement
- 50 % de la dépense engagée pour le volet services et ressources

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de cet appel à projets.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu ce qui précède,

- À l'unanimité,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État pour ces différentes acquisitions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière

Monsieur Steve CHALLAMEL souhaite savoir ce que la Commune planifie d'acheter ?

Madame Marie-Paule MOULIN répond 12 tablettes.

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi saisonnier (DEL 2021 065) :**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité durant la période estivale ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, l'exposé du rapporteur entendu et à l'unanimité, **DECIDE** :

1. **De CREER** un poste à temps complet

Service	Grade	Période
Services Techniques	Adjoint Technique	20.07.21 au 31.10.2021

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face aux besoins saisonniers d'activité,
3. **D'INDIQUER** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

URBANISME – Renonciations à droit de préemption urbain (DEL 2021 066 à 072) :

Section	N° parcelle	Adresse	Superficie du bien cédé ou surface d'origine si détachement	Nature
B	3097	59 ch.de Grange Neuve	13a 96ca	Bâti sur terrain propre
B	4194	2430 rte du Fayet	11a 71ca	Bâti sur terrain propre
A	1285	Domancy	86a 35 ca	Non bâti
A	177	Domancy	00a 06ca	Non bâti
A	306	Domancy	66a 50ca	Non bâti
A	307	Domancy	01a 19ca	Non bâti
A	2603	2623 rte Bernard Hinault	32a 38ca	Bâti sur terrain propre
B	4470	Les Mouilles de la Pallud	00a 04ca	Non bâti
B	4472	2323 Route du Fayet	01a 50ca	Non bâti
B	4474	Les Mouilles de la Pallud	00a 14ca	Non bâti
A	3059	1233 imp.des Perce-Neige	08a 61ca	Bâti sur terrain propre
A	3060	Imp.des Perce-Neige	09a 38ca	Bâti sur terrain propre
A	3063	Imp.des Perce-Neige	03a 56ca	Bâti sur terrain propre
A	2965	Mornoux Nord Formant le lot 4 du lotissement Mornoux	09a 02ca	Bâti sur terrain propre

Monsieur Jean Paul MUGNIER demande pourquoi nous n'avons pas proposé un projet sur le terrain en bas de l'église, nous aurions ainsi pu faire valoir notre droit de préemption, et la société Bouygues n'aurait pas utilisé tout le terrain pour des collectifs ?

Monsieur Le Maire lui répond qu'il est intéressant pour Domancy d'augmenter la population, pour entre autres, avoir la possibilité d'ouvrir une pharmacie.

Madame Caroline SEIGNEUR fait remarquer que les infrastructures, y compris les écoles, n'ont pas été étudiées pour un tel afflux de personnes.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE
(pour information au conseil municipal, suite à la délibération du 03 juin 2020)

N° et date décision	Objet	Complément d'informations
DEC2021 004 Signée le 01/07/2021	MODIFICATION D'UNE RÉGIE de RECETTES et D'AVANCES SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	La RÉGIE de RECETTES ENCAISSE les produits suivants : - Produits des ventes de documentation touristique, la Commune de DOMANCY n'étant pas pourvue d'Office de Tourisme ni de Syndicat d'Initiative - Produit des services de reprographie et délivrance de copies - Autres menues recettes diverses de fonctionnement (hors produits des services périscolaires ou extra scolaires) - Recettes liées aux conséquences de casse ou de non restitution de fournitures dans le cadre : De l'occupation de salles communales et de la mise à disposition de petit matériel communal

QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture du périscolaire le mercredi en journée

Madame Marie-Paule MOULIN demande aux membres du Conseil municipal de réfléchir à l'ouverture de la garderie le mercredi en journée.

Actuellement, la garderie est ouverte uniquement le mercredi matin. Il y a très peu d'enfants accueillis. Le Conseil municipal donne son accord pour une étude chiffrée.

- Aire de jeux

Madame Marie-Paule MOULIN informe le Conseil municipal que sur l'aire de jeux situé devant la Mairie :

- Deux jeux vont venir compléter le parc existant
- Une clôture va être installée (suite aux obligations émises par le Bureau Véritas lors de sa visite de contrôle annuelles)

Monsieur Richard MELENDEZ affirme qu'il est contre l'installation d'une barrière autour de l'aire de jeux. Madame Marie-Paule MOULIN précise qu'il s'agit d'une mesure de sécurité obligatoire.

Madame Caroline SEIGNEUR attire l'attention des membres du conseil sur l'aménagement des pourtours de la Mairie et de la Tour Carrée. De belles fêtes ont eu lieu et vont sans doute être à nouveau programmées et il serait fort dommage de ne pas laisser suffisamment d'espaces libres pour leur organisation.

- Piste d'atterrissage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une piste d'atterrissage privée a été autorisée par le Préfet sur la Commune de Domancy.

- École de Vervex

Madame Sabine SOCQUET-CLERC informe le Conseil municipal que l'école de Vervex a été vandalisée.

- Installation de caméras

Monsieur Steve CHALLAMEL suggère que des caméras soient installées dans les lieux publics (city-stade, parking école,ect..)/

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2021 059 à 2021 072 est levée à 18 heures 55 minutes.

SÉANCE DU 19 juillet 2021 - FEUILLET DE CLOTURE

N°	Domaine	Sujet
059	Intercommunalité	Approbation des statuts de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
060	Intercommunalité	Restitution de la compétence « création d'office de tourisme » à la Commune de Cordon
061	Aménagement de l'espace public	Travaux d'aménagement d'un terrain multisport
062		Convention entre la Commune de Domancy et la Société Protectrice des Animaux (SPA) Haute Vallée de l'Arve 74 - Gestion des « Chats libres »
063	Ressources Humaines	Avancements de grade
064	Finances	Plan de relance numérique - Demande de subvention
065	Ressources Humaines	Création d'un emploi saisonnier
066	Urbanisme	Renonciation DPU
067	Urbanisme	Renonciation DPU
068	Urbanisme	Renonciation DPU
070	Urbanisme	Renonciation DPU
071	Urbanisme	Renonciation DPU
072	Urbanisme	Renonciation DPU

Fait et délibéré le 19 juillet 2021 et ont signé les membres présents :

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature
REVENAZ Serge Maire		BUISSON Ivane Conseillère municipale	
PEDERIVA Fabienne 1ère adjointe	Absente excusée, pouvoir à Serge REVENAZ	DESCHODT Pascale Conseillère municipale	Absente excusée
MEDICI Michel 2ème adjoint	Absent	PERNAT Philippe Conseiller municipal	
MOULIN Marie-Paule 3ème adjointe		JACQUEMET Natacha	Absente excusée, pouvoir à Marie-Paule MOULIN
CHALLAMEL Christian 4ème adjoint		CHALLAMEL Steve Conseiller municipal	
SOCQUET-CLERC Sabine 5ème adjointe		MARQUET Florent Conseiller municipal	Absent
BIBOLLET Christine Conseillère municipale	Absente	LIONS Alain Conseiller municipal	Absent excusé, pouvoir à Caroline SEIGNEUR
LUX Philippe Conseiller municipal		SEIGNEUR Caroline Conseillère municipale	
DEDIEU Pascale Conseillère municipale	Absente excusée, pouvoir à Ivane BUISSON	MELENDEZ Richard Conseiller municipal	
MUGNIER Jean-Paul Conseiller municipal			